



Wallonie

Commune de BERLOZ

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. John PORTER pour la SA TELENET GROUP, dont les bureaux se trouvent rue Neerveld 107 à 1200 BRUXELLES.

Le terrain concerné est situé à BERLOZ, rue Joseph Hinnisdaels (côté rue du Pont, avant le viaduc du TGV).

Le projet consiste en la CONSTRUCTION D'UN RELAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE et présente les caractéristiques suivantes : dérogation au plan de secteur.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Maison communale, rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ,

- les jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h00 ;

- les mercredis, de 13h30 à 17h00 ;

- les mardis jusqu'à 20 heures ;

- les samedis de permanence, de 9h00 à 12h00.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance, auprès de Mme Jocelyne FAUCHET - téléphone : 019/33.99.86 - mail : jocelyne.fauchet@berloz.be

L'enquête publique est ouverte le 06/01/2020 et clôturée le 20/01/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ,

- par télécopie au numéro : 019/33.99.88,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période, sur rendez-vous auprès de Mme Jocelyne FAUCHET (voir coordonnées ci-dessus) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Maison communale rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ, le lundi 20/01/2020, à 16h00.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Jocelyne FAUCHET, dont le bureau se trouve à la Maison communale, rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,
C. DI ANTONIO